Actualités en droit bancaire

Vendredi 1er juin 2018
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Alain GOURIO
Ancien directeur juridique et conformité Affaires bancaires et financières, Europe et International FBF
Directeur des publications de la revue Banque

Organisé par :

Jean-Philippe DANIEL
Responsable de la Commission Entreprise et finances
Avocat au Barreau d'Avignon
Cabinet Fortunet & Associés

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit bancaire et boursier
Droit commercial, des affaires et de la concurrence
Droit du crédit et de la consommation

Public visé :

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

EUROJURIS FRANCE

Programme du séminaire

Actualité législative

- Nouvelle réforme des sûretés
- Entrée en vigueur de la règlementation MIF2 sur la gouvernance des produits financiers
- Lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne sur la gouvernance des produits bancaires
- Entrée en vigueur de la règlementation DSP2 sur les services de paiement
- Entrée en vigueur de la nouvelle règlementation anti-blanchiment
- Entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données (RGPD)
- Loi de simplification sur TEG
- Loi ratification réforme des contrats
- Entrée en vigueur des nouvelles règles sur la distribution d'assurances notamment par les banques

Actualité jurisprudentielle

- Contrat de prêt et assurance emprunteur
- Taux d'intérêts : taux négatifs, calcul sur 360 jours
- TEG/TAEG
- Prêts en devise
- Responsabilité bancaire
- Comptes et instruments de paiement

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : ..... Prénom : .....
Cabinet - Société: .....

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 5 jours avant le séminaire sont acceptées.

Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

❑ Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : ..... Prénom : .....
Cabinet - Société: .....

Conditions : Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct.

Demande de documentation

❑ Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences …) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....
Cabinet - Société: .....

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.